

# Compte-rendu de la réunion de la F3SCT D 36

du JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

Présents :

\*DSDEN : M. Obelliane (DASEN), M. Vass, (IA, adjoint du DASEN), Mme Pasquet (Secrétaire générale), Mme Petit (responsable DAFG Hygiène et sécurité), Mme Koch (gestionnaire hygiène & sécurité), Mme Colin (RH de proximité), Mme Meublat, M. Caillaut (CP 1<sup>er</sup> degré), Mme Martinat (CP 2d degré), Mme Egiole (ISST).

\*FSU : Coralie Raveau, Charline Laurent, Lucie Moreau, Pierel Duval, Véronique Goudy (suppléante) et moi ( rempl. De Jean Dumonteil).

\*SE-UNSA : N. Béal, C. Bruère, L. Charbonnier.

\*CGT Edic : JM Félix

Lecture des déclarations liminaires (FSU, SE-UNSA, CGT).

## Eléments de réponse apportés par le DASEN

M. Le DASEN partage les préoccupations sur le réchauffement climatique et le bâti scolaire : il y a eu certaines prises en compte dans certaines communes comme la végétalisation des cours. Mais il reste beaucoup à faire, à partir du « Fond vert » pour les écoles annoncé par le gouvernement. M. le DASEN a obtenu du Préfet d'être dans la boucle des décisions pour que les acteurs de l'Education nationale soient pris en compte. Il rend hommage aux personnels pour leur vaillance lors de la vague de chaleur mais a bien senti que ce phénomène pesait sur eux et avait provoqué une irritabilité précoce. Il existe des protocoles préfectoraux sur les précautions à prendre (alertes jaune ou orange) mais destinés au grand public. C'est l'application du bon sens qui prévaut donc. Plusieurs chefs d'établissement ont pris des décisions (comme au collège Beaulieu où il faisait 38°C dans les préfabriqués qui remplacent les salles du 2<sup>ème</sup> étage condamnées pour cause de travaux). Les chefs d'établissement sont responsables des personnes et des biens. Chaque situation peut être différente et il en va de même pour les écoles : certaines sont dotées de murs épais qui préservent un peu mieux de la chaleur, mais ce n'est pas le cas de toutes. Il faut que les élus avec l'aide du Préfet et du DASEN s'emparent des subventions pour amorcer la rénovation thermique des écoles. Certains ont déjà commencé, avec la végétalisation des cours par exemple.

Situation du collège Les Ménigouttes de Le Blanc : il est bien prévu un accompagnement collectif mais seulement après une phase d'écoute individuelle pour celles & ceux qui le souhaitent. Le but est d'accompagner la résilience globale du collectif. Ce sont les psychologues scolaires qui ont décidé de procéder ainsi. Il est certain qu'on ne peut pas

forcer les gens à parler. Les psychologues du travail commencent par écouter, puis d'autres étapes seront décidées avec le chef d'établissement puis des temps collectifs seront envisagés. Il faut d'abord libérer la parole en entretiens individuels dans un cadre sécurisé. Le DASEN suit la situation de près.

Pour ce qui est du sens du métier, de l'identité professionnelle, cela renvoie aux conditions de travail. La volonté du DASEN est d'avoir un dialogue social régulier. Dans l'Indre, les échanges se font avec calme et courtoisie. Le rôle du DASEN est de mettre en avant ce qui est fait dans notre système. Il y a des choses qui avancent, même si elles ne vont pas assez vite, comme pour la question des AESH. Depuis 15 ans, il y a eu une évolution avec la diminution de la précarité, la CDIisation qui se poursuit, rendue possible au bout de 3 ans. Il y a eu une revalorisation, même si elle n'est pas assez conséquente. Le service du SGAH a investi beaucoup d'énergie dans cette CDIisation. Les organisations sont dans leur bon droit quand elles avancent que cette revalorisation n'est pas suffisante ; elles y mettent toute leur pugnacité mais force est de constater qu'il y a bien eu des avancées. Il existe une volonté de travailler sur les statuts pour qu'ils soient moins précaires, ainsi qu'une volonté de travailler avec les collectivités territoriales, afin de proposer des compléments de revenus pour celles et ceux qui ne sont qu'à 24 heures hebdomadaires. Mais on est toujours tenu par le fait que les AESH accompagnent les enfants et que ceux-ci peuvent être amenés à bouger et les AESH peuvent donc être réaffecté(e)s.

Le pôle des AESH reste donc un nouveau domaine de ressources humaines : il y en a plus de 350 pour 1000 PE, constituant un nouveau continent qui apparaît au service du bien-être des enfants. Il faudra aller plus loin dans l'amélioration du statut des AESH mais il revient au gouvernement de l'envisager.

- Suite à une question de la FSU sur l'enregistrement des séances de la F3SCT D, il est répondu que ce recours n'est plus à l'ordre du jour.
- Autre question de la FSU concernant le Règlement Intérieur de la F3SCT D qui devait être finalisé. Réponse de la DSDEN : Ce point n'a pas été évoqué en GT. Il est donc proposé qu'il soit retravaillé pour la fois suivante, après que Mme Petit et Mme Pasquet se seront penchées à nouveau sur ce sujet, afin de se donner du temps.

## **POINTS À L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE**

1. Le PV du 11 Avril 2023 est soumis au vote et adopté à l'unanimité, après modification d'une coquille concernant l'établissement de rattachement d'un des membres.
2. Le calendrier des travaux de l'instance est abordé avec deux séances plénières et des GT préalables, ainsi que des visites :
  - Jeudi 08.02.2024 après-midi : GT de préparation à la F3SCT D ;
  - Jeudi 22.02.2024 matin : F3SCT D

- Jeudi 16.05.2024 matin : GT de préparation de la F3SCT D ;
- Jeudi 23.05.2024 matin : F3SCT D

### Pour les visites d'établissement :

- La thématique choisie est celle du **bâti scolaire**.
- Jeudi 16.11.2023 : GT de préparation des visites des écoles Jules Ferry et Le Grand Poirier sises à Châteauroux ;
  - ➔ Pour information, il est précisé que l'école Jules Ferry est un établissement qui a connu une rénovation énergétique et où il continue à faire très chaud... L'école du Grand Poirier est une des plus dégradées de Châteauroux mais concernée par un projet de cour végétalisée qui a abouti.
- Jeudi 30.11 : visites des écoles ;
- Jeudi 07.12 : date de repli pour ces visites ;
- Jeudi 18.01 matin : GT de préparation de la visite du Collège Ferdinand de Lesseps de VATAN.
- Jeudi 01.02 : Visite du collège.
- Jeudi 15.02 : date de repli pour la visite.
  - ➔ Le Conseil départemental a travaillé sur cet établissement pour faire des rénovations techniques qui sont à mi-chemin de leur réalisation. Une démarche est engagée. Cette visite permettra d'émettre des propositions pour d'autres établissements pour améliorer ce qui existe déjà, duplicable, voire améliorabile ailleurs.

Remarque du Se-UNSA : la moitié du budget du Conseil départemental est concernée par la rénovation du Collège La Fayette.

Remarque de la CGT : Le collège de La Châtre est complètement bétonné et aurait mérité une visite.

Réponse du DASEN : Il y a des éléments intéressants à observer à Vatan avec certains qui sont dégradés et d'autres qui restent à faire.

Remarque de la FSU : Il est important que la F3SCT D ne se rende pas que dans des établissements de Châteauroux.

La visite au collège de Vatan est validée.

### 3. BILAN DES FICHES RSST

#### a) FICHES DU PREMIER DEGRÉ

- Le Conseiller de prévention du 1<sup>er</sup> degré (CP1) fait le point sur les fiches 2022-2023 (de janvier à août 2023) : 13 fiches dont beaucoup relevant des RPS (Risques psycho-sociaux), notamment avec le cas d'une école.
- Pour l'année 2023-2024, la tendance devrait être la même : pour l'instant, 4 fiches renvoyant à des problèmes d'ambiance thermique, ce qui confirme le choix des visites.
- Remarque de la FSU : il y a un retour de plus en plus marqué de fiches relevant des RPS avec des élèves détectés. Mais le relationnel avec les familles est délicat dans ces situations. Nous avons parlé de la mise en place d'un protocole. Où en est-on ?
- Réponse de M. le DASEN : le protocole est national. Par ailleurs, il avait été question avec l'ASH d'un document récapitulant les différentes formes d'accompagnement possibles qui existent. Mais cet inspecteur est parti. Il est probable que la nouvelle inspectrice sera partante pour ce document.
- Remarque de la FSU : On se retrouve dès cette rentrée avec des problèmes mais les collègues ne rédigent pas forcément de fiches.
- Réponse du CP1 : Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de fiche qu'il n'y a pas d'accompagnement. Mais les délais de prise en charge restent importants.
- L'ISST rappelle qu'il existe aussi une plaquette académique qui a été réimprimée et qui est distribuée.
- Intervention du SE-UNSA : un des problèmes du Premier Degré, c'est que si l'enseignant a un problème avec un élève, il n'a pas la possibilité de l'isoler.
- ISST : voilà un risque intéressant à travailler en F3SCT : comment trouver des solutions pour les collègues qui sont seuls à gérer la crise en cours sans mettre en danger l'ensemble de la classe ?  
L'idée, c'est que les collègues puissent bénéficier d'un protocole qui leur permette de savoir de quelles ressources ils disposent en cas de crise.
- Remarque de M. le DASEN à ce sujet : il serait intéressant de prendre en compte la taille des écoles pour chaque fiche et notamment celles qui évoquent ce genre de problème, pour éclairer chaque situation. Par ailleurs, pour ce type de profil d'élèves, délais et suivi de prise en charge sont importants car ils dépendent aussi de la famille, d'où l'importance de l'accompagnement. Ceci dit, les collègues ont bien adopté le réflexe de contacter l'IEN. Il est aussi important que les collègues sachent que la ressource de la médecine scolaire existe. Le problème du Premier Degré est l'isolement des PE sans repli car ils doivent gérer la classe et la crise d'un élève en particulier. Il revient aux IEN d'accompagner l'école et de contacter les personnes ressources, voire de refaire l'ESS pour voir ce qui est encore d'actualité et ce qui est à renouveler ou revoir. Mais il reste très compliqué d'intervenir si on a du mal à faire passer le message d'accompagnement auprès de familles.

## **b) FICHES DU SECOND DEGRÉ**

- La CP2(Conseillère de prévention du Second Degré) évoque les fiches de 2022-2023 : 8 fiches dont 6 renvoyant aux RPS, fiches qui sont clôturées puisque les personnels, pour diverses raisons, ne sont plus en place. Pour les fiches évoquant un problème de bâti, celle du collège Romain Rolland est clôturée ; par contre, celle du Lycée Blaise Pascal ne l'est pas car les travaux n'ont pas commencé.
- Remarque de la CGT : des fiches concernant le lycée Pierre & Marie Curie ont été envoyées au Rectorat.
- La CP2 précise s'être renseignée à leur sujet afin d'essayer de les récupérer.
- Pour 2023-2024, la CP 2 précise avoir donné en GT le nouveau classement de l'INRS concernant les risques professionnels qui passent d'une classification en 17 risques à une autre en 19. Il va y avoir une note pour informer les établissements pour le registre. Elle fait aussi remarquer, que, selon elle, il est inutile d'écrire 3 fiches par des personnes différentes sur un même problème.
- La FSU rétorque qu'il s'agit là d'un vaste débat, retrouvé année après année.
- Intervention de Mme Egiole (ISST) : Rédiger une fiche RDGI relève d'une démarche individuelle mais pour le RSST, on est dans le devoir d'alerte ; chacun est acteur pour soi et pour les usagers donc, dans ce cadre-là, le danger existe pour soi et pour le bâti. Il faut une personne qui prenne le temps de relater la problématique qu'elle observe, donc on peut envisager une seule fiche pour l'exposer alors qu'elle touche plusieurs personnes. Mais à titre personnel, Mme Egiole, L'ISST, préfère plusieurs fiches sur un même problème car on voit bien que, dans les lieux où les problèmes persistent en s'aggravant, c'est là où il n'y a pas eu beaucoup de fiches.
- Remarque du CP1 : si un signalement concerne un agent territorial, l'établissement doit penser à le signaler à la collectivité territoriale de rattachement ; le chef d'établissement est chargé de l'accompagnement physique et mental.
- Autre remarque de l'ISST : les académies qui se sont lancées dans la mise en place de fiches RSST dématérialisées sont en train de revenir sur ce choix qui est loin de s'avérer concluant, d'après les expérimentations menées.
- Autre remarque de la FSU : à propos des suites à donner aux fiches RSST, il semble important d'apporter une préconisation à la personne qui a rédigé, lui faire savoir que sa fiche a été lue, pour lui permettre de rentrer dans un processus de réparation.
- L'ISST fait remarquer qu'il est même indispensable d'avoir une réponse. Ce sont les textes.
- Le CP1 précise que, pour le 1<sup>er</sup> degré, c'est le directeur qui est censé répondre. Le problème est qu'il manque souvent le verso des fiches.

- La CP2 précise que, quand elle reçoit des fiches, elle contacte rapidement le chef d'établissement et voit quel suivi est apporté à la fiche.
- M. le DASEN précise que le rôle de l'instance, au-delà de la question des risques, est aussi de s'assurer que la réponse a été donnée. Mais ce n'est pas à la F3SCT D d'apporter les réponses ; elle doit seulement veiller à ce que les réponses aient été fournies.
- Enfin, Mme Egiolle précise que, lorsqu'une problématique ne peut être résolue directement, il faut qu'elle soit mise dans le DUERP.

#### **4. QUESTIONS DIVERSES (POSÉES PAR LA FSU):**

1. En quoi consiste le dispositif « STOP DISCRI » ?

→ *C'est un dispositif national dont l'académie s'est emparé et qu'elle est en train de finaliser, dispositif académique de recueil des signalements pour protéger, orienter, soutenir les personnels et les diriger vers les services compétents.*

*Ajout de Mme Egiolle : il est déjà en place depuis le 15.09. L'idée est celle d'avoir une boîte mail sécurisée pour dénoncer des violences graves au travail ou des formes de discrimination mais sans se substituer aux autres dispositifs déjà existants. Après la rédaction d'un rapport, le but est d'orienter les personnes vers les différents acteurs académiques qui peuvent travailler sur leur situation (médecin du travail, assistante sociale, directeur RH). L'information ne saurait tarder à parvenir dans les établissements. Il reste encore d'ultimes aménagements en lien avec l'arrêté du Ministère de l'Education Nationale afférent.*

2. De nouveaux cas de COVID sont évoqués dans la presse. Un point sanitaire à ce sujet peut-il être fait ? Le Ministère a-t-il envoyé un nouveau protocole ou de nouvelles consignes ?

→ *Pas de nouveau protocole donc pas de point sanitaire possible. Seules subsistent les recommandations grand public à ce sujet. Mme Egiolle précise que le coronavirus a été rétrogradé du stade 3 au stade 2 en termes de dangerosité.*

3. Lors d'une précédente réunion (F3SCT D du 11 Avril 2023), il avait été envisagé que les préconisations des comptes -rendus de visites soient reformulées (déconnectées de la visite d'établissement auxquels elles étaient liées) pour être mises en ligne sur PIA, afin de proposer des pistes utiles de réflexion et/ou d'aide aux agents et aux établissements. Où en est-on ?

→ *La DSDEN ne peut être seule à rédiger ces préconisations. Il faudrait trouver un temps pour effectuer cette tâche et une organisation spécifique à ce propos. Mme Egiolle ajoute qu'il y a plusieurs façons de procéder, par exemple en prenant*

*une situation par risque et en décrivant ce qui peut être mis en place pour le pallier.*

4. Quand on consulte le PIA, il apparaît que de nombreuses données ne sont pas mises à jour, comme les adresses mail des secrétaires départementaux. De nombreux liens ne sont pas actifs comme les listes de membres de chaque F3SCT départementale (dans la partie « Saisir la F3SCT compétente », par exemple).

→ Réponse de Mme Egiolle : *il faut que M. LASSEUR, remplaçant de M. Barth, Conseiller de prévention académique, reçoive les codes pour accéder à PIA , ce qui n'est pas encore fait à cette date.*

*CP1 : il y a eu un retour sur toutes les plaquettes, mais il y a un blocage au niveau du Rectorat. De nombreux documents ont aussi disparu durant l'été... La DSI a sûrement effectué un nettoyage. Toutes les plaquettes ont été données sous forme papier dans les écoles à la rentrée.*

5. Lors de la précédente réunion, il avait été proposé qu'une fiche A3 inspirée de la plaquette académique soit réalisée pour affichage dans les écoles et établissements du Second Degré, afin de redonner l'essentiel des informations concernant les F3SCT pour les collègues. Est-ce toujours d'actualité ?

→ *La plaquette académique peut être imprimée en A3 et en tenir lieu pour affichage.*

6. Y a-t-il du nouveau, une évolution, à propos de la dématérialisation des fiches RSST dans notre académie ?

→ *Les expérimentations menées dans d'autres académiques ne se sont pas révélées concluantes et celles-ci rétro-pédalent. Les fiches sous forme papier restent donc pour l'instant une bonne solution.*

7. Quel est le plan annuel de prévention pour l'Indre ?

→ *La question est « Quand faisons-nous notre plan annuel ? » En vérité, il faut attendre les orientations stratégiques ministérielles. Ce qui devrait apparaître dans ce plan devrait partir de la question suivante : qu'observons-nous sur le terrain qui nécessite d'apparaître dans ce plan ?*

8. Trois jours de formation doivent être proposés aux nouveaux membres élus des F3SCT. Avez-vous des précisions à ce sujet : dates, lieux, thématiques abordées ?

→ *La F3SCT académique est associée à la formation et est en train d'y travailler. Le plan de formation a été présenté mais a été rejeté dans cette instance. La*

*difficulté est essentiellement la suivante : comment trouver un plan de formation qui permette à chacun d'y trouver son compte, sachant que tout le monde n'est pas au même niveau de connaissances en la matière.*

9. *Avez-vous connaissance du nombre d'enfants ayant reçu une notification pour être assistés par un/ne AESH et dont l'AESH n'a pas encore été attribué/attribuée dans notre département ?*

→ *C'est à l'honneur des services de la DSDEN d'attribuer les AESH, sachant qu'il y a aussi le mouvement inverse avec des enfants partants ou de nouvelles notifications MDPH qui font que les enfants n'ont plus besoin d'AESH. Il s'agit donc d'un travail de haute couture permanent, avec des ajustements quotidiens, perpétuels. Un travail continu des services est effectué afin que tous les enfants soient accompagnés.*

10. *Une ultime question est ajoutée à la demande de la FSU : faire le point sur la situation de l'école maternelle Victor Hugo de Châteauroux.*

→ *Le CP1 précise avoir reçu le résultat des prélèvements, qui a confirmé la présence d'amiante dans le plafond. La collectivité a donc été relancée car il faut absolument obtenir le résultat des mesures d'empoussièrement en complément. A titre conservatoire, il a été demandé aux collègues de ne pas retourner dans l'école en attendant d'en savoir plus. Le retour dans l'école ne peut se faire qu'avec une sécurité maximale, ajoute M. le DASEN. Si la DSDEN ne dispose pas des informations en la matière, aucun retour n'est possible.*